

Merci, Madame la Présidente,

Monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur Général,

Monsieur le Directeur Adjoint de la Sécurité Sociale,

Messieurs les Députés,

Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs les représentants des autorités civiles et militaires,

Monsieur le Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire,

Messieurs les Bâtonniers,

Mesdames les représentantes de Messieurs les Directeurs de la CPAM et de la MSA

Mesdames, Messieurs, chers collaborateurs,

Madame la Présidente, je tiens avant toute chose à vous exprimer ma profonde gratitude pour votre écoute et votre soutien, pour nos échanges, nombreux sur la stratégie et l'avenir de la Cour, pour votre capacité à appréhender et à comprendre les enjeux qui sont derrière chaque décision et chaque projet que je vous présente. Travailler à vos côtés est un réel plaisir et je dois dire que je viens chaque jour à la Cour avec beaucoup d'enthousiasme et d'énergie car chaque jour est un jour à réinventer. Il est vrai que lorsque l'on dirige une institution publique telle que la nôtre, chaque jour présente son lot de surprises, de satisfactions, d'ajustements et de défis.

I. 2016 : l'année des décisions

Les défis dès ma nomination en mai 2016, en qualité de Secrétaire générale de la Cour, ont d'ailleurs été nombreux. Il m'a fallu très rapidement prendre des décisions afin d'apporter aux équipes des réponses tangibles, attendues, responsables, face aux questions légitimes qu'elles se posaient quant à leur avenir professionnel et face au changement qui s'imposait à nous.

Les agents de la Cour en 2016 ont pris conscience que l'Etat était en mouvement, que la modernisation de l'action publique était une réalité prégnante, exigeante et nécessaire pour faire face aux différents enjeux inhérents aux politiques publiques.

Ils ont alors pris conscience, comme l'évoquait le philosophe Kierkegaard que « *ce n'est pas le chemin qui est difficile, mais le difficile qui est le chemin* ». Accepter de voir son travail être remis en question n'est pas évident, je le comprends et j'en suis bien consciente.

En 2016, en pleine phase de débats parlementaires, nous avons choisi d'**anticiper** et de nous **préparer** pour rendre ce changement acceptable et sécuriser chacun dans cette phase particulière, pour faire de ce changement une force et une opportunité pour tous. Pour ce faire, j'ai eu de nombreux échanges avec le personnel et les organisations syndicales, des adaptations ont été

nécessaires y compris de mon côté. Notre motivation était la même, le but était commun : apporter des réponses adaptées en termes d'accompagnement du personnel tout en maintenant notre niveau de productivité et notre mission de service publique auquel nous sommes toutes et tous attachés.

Votre **confiance** Madame la Présidente, à ce moment précis, ainsi que celle des magistrats et du personnel ont constitué un pilier nécessaire pour piloter, et construire ensemble la transformation d'une organisation publique telle que la CNITAAT et atteindre, voire dépasser certains de nos objectifs.

Je tiens ici de façon solennelle à tous vous en remercier chaleureusement et vous dire ma fierté du chemin parcouru et de la manière dont nous l'empruntons ensemble.

II. La mise en place du plan stratégique

Revenons sur les éléments clés de notre année 2016...

Forte de cette confiance, j'ai donc décidé avant même l'adoption de la loi en novembre 2016, de mettre en place le **projet stratégique de la Cour sur 3 ans autour de trois axes**.

- Axe 1 : Accompagner le changement, développer les compétences :

Il s'agit principalement **d'accompagner individuellement le personnel** à cette transformation. Par le biais de formations, par le biais d'entretiens et de réflexions sur leur projet professionnel.

J'ai souhaité par ailleurs, que la **communication**, outil incontournable de la conduite de changement, **soit renforcée, structurée et modernisée**. Ainsi, nous allons revoir l'ensemble de notre circuit d'informations en interne et développer très prochainement des **outils de communication pertinents** au service de l'évolution de la Cour.

- Axe 2 : Renforcer l'appui au pilotage stratégique et la performance : c'est un axe central pour la Cour, un axe auquel, je le sais, Madame Wable vous êtes très attachée, puisqu'il touche au cœur de notre activité juridictionnelle. Ainsi dans cette thématique, nous avons fait le pari de nous améliorer davantage, d'ajuster nos pratiques au regard de nos objectifs et nos méthodes de travail afin d'uniformiser nos procédures, et cela encore une fois, dans le seul but de devenir encore plus performant et de servir au mieux les intérêts du justiciable.

L'optimisation du stock, l'uniformisation de nos méthodes de travail, la dématérialisation et le plan de classement, sont donc autant de projets qui visent à améliorer notre performance et encore une fois à préparer cet avenir proche que vous évoquiez en préambule, Madame la Présidente.

- Axe 3 : S'inscrire dans une démarche qualité :

L'objectif est encore ici de nous inscrire dans une **démarche d'amélioration continue** et de revoir nos outils, tels que les outils de suivi de notre activité, des tableaux de bord RH et de bâtir des

référentiels métiers qui soient parfaitement lisibles pour nos partenaires que sont le Ministère des Affaires sociales et de la Santé, le Ministère de la Justice, la CPAM de la Somme et la MSA de Picardie.

Je tiens donc en conclusion de cette première partie à remercier les agents pour leur mobilisation sur les différents comités équipes projets.

III – Comment mettre en place notre projet stratégique

Pour mettre en œuvre ce projet stratégique, deux modalités ont été nécessaires et ce de manière complémentaire :

3.1 – Un premier levier : la gestion de projet

Le Projet stratégique s'appuie sur **une conduite de projets adaptée à notre objectif**. Pour y parvenir, il se compose de **15 projets sectoriels avec des temporalités différentes (court, moyen, long terme) portés par 9 chefs de projets**, et il entend poursuivre **plusieurs objectifs : accompagner le personnel, rendre des arrêts de qualité dans un délai raisonnable, maintenir notre excellent niveau de production, optimiser notre stock et nous préparer à faire converger nos méthodes de travail avec celles de la Fonction Publique d'Etat et ainsi préparer la transformation de la Cour**.

Ce projet a été conçu selon une méthode participative. Il est le fruit d'une réflexion alimentée par différents entretiens avec les agents mais aussi par l'audit réalisé en 2014 par le Secrétaire Général. Il a été **présenté par les chefs de projets en septembre 2016 à l'ensemble des agents**.

Ainsi cette feuille de route stratégique 2016-2018 qui comporte **trois axes** a pour ambition d'inscrire la CNITAAT dans une **approche globale afin d'atteindre les objectifs qui nous sont assignés**.

Mais si la gestion de projet demeure importante, elle doit aussi être adossée à une autre dimension : celle de l'ajustement organisationnel et managérial de la structure.

3.2 – Un second levier : la réorganisation des services et de la ligne managériale

Cette démarche projet a été étoffée par la mise en adéquation de nos ressources à ces nouveaux enjeux. Une nouvelle fois, j'ai facilité et entendu au mieux les demandes émanant des agents qui ont pu pour certaines nourrir la nouvelle organisation.

Un nouvel organigramme a donc vu le jour présentant deux évolutions majeures et poursuivant de concert les mêmes objectifs à savoir l'accompagnement du personnel et l'accroissement de notre performance.

- **Première évolution** : La création d'un Secrétariat Général renforcé, au bon format. Cette toute nouvelle équipe est composée, du Secrétaire Général Adjoint, Alexandre Oger, qui a

intégré la Cour en novembre 2016, d'une chargée de formation, d'une assistante RH, d'un Manager réseaux et Projets, d'une assistante de direction et d'une juriste de Cour.

- **Deuxième évolution** : Des services juridictionnels plus centrés sur leur métier, avec un renforcement notamment des sections AT et le rattachement de la cellule enregistrement.

Conclusion : 2017 sera l'année de la construction

Pour conclure, Madame la Présidente, force est de constater, eu égard à nos très bons résultats en 2016 (7071 arrêts rendus), les meilleurs depuis 6 ans, que les décisions prises l'année dernière ont été les bonnes. Oui, nous avons eu raison d'avoir le courage de les prendre Madame la Présidente et j'adresse toutes mes félicitations à l'ensemble des agents de la Cour pour ces excellents résultats. Je n'ai pour ma part jamais eu aucun doute sur votre capacité à trouver en vous-même la force de dépasser vos objectifs.

Et puisque 2016, a été l'année des décisions et de la pose de fondamentaux, 2017 sera donc l'année de la construction de la nouvelle Cour : construction de cet avenir proche et construction d'un futur professionnel pour chacun des agents avec le soutien du comité de pilotage national.

Madame la Présidente, j'en ai terminé avec mon propos,

Je vous remercie, Mesdames, Messieurs, de votre attention.